

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010049 – AFR 25/002/01

Informations complémentaires sur l'AU 07/01 (AFR 25/001/01 du 12 janvier 2001)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES DE TORTURE

### ÉTHIOPIE

Mohammad Jamal, étudiant en droit (3<sup>e</sup> année)  
Tita Gonfa, étudiant en sociologie (3<sup>e</sup> année)  
Dula Raggasa, étudiant en psychologie (3<sup>e</sup> année)  
Derese Furgasa, étudiant en psychologie (3<sup>e</sup> année)  
Badada Bayene, étudiant en histoire (4<sup>e</sup> année)  
Damte Danye, étudiant en mathématiques (3<sup>e</sup> année)  
Tolasa Dabala, étudiant en physique (3<sup>e</sup> année)  
Tuli Bayisa, président de l'association des étudiants oromo  
et de nombreux autres étudiants oromo de l'Université d'Addis-Abeba

---

Londres, le 19 janvier 2001

D'après les informations recueillies, tous les étudiants oromo arrêtés le 22 décembre 2000 ont maintenant recouvré la liberté.

Trente d'entre eux ont été mis en accusation pour « *trouble à l'ordre public* » et « *actes de vandalisme commis contre des biens publics* » par le tribunal de première instance d'Arada, à Addis-Abeba. Amnesty International a reçu des informations crédibles indiquant qu'un certain nombre des personnes appréhendées avaient été maltraitées par la police.

**L'organisation continuera à suivre l'évolution de la situation de ces personnes, mais aucune action complémentaire n'est requise en leur faveur de la part des membres du Réseau d'Actions urgentes. Merci beaucoup à tous ceux qui ont envoyé des appels.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.  
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*